

# Compte rendu du Conseil Municipal de Vandeléville

Du lundi 9 mars 2026

**Pour le maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint reprend ses fonctions.**

Présents : MOREL Emeline, DEVARENNE Grégoire, FOMBARON David, MUNSCH Frédéric, NOBILI Philippe, BLAUDEZ Marie-Christelle,

Excusés : M. MARTIN Michel ayant donné procuration à M. FOMBARON David

M. HENRY Jacques ayant donné procuration à M. NOBILI Philippe

Absents : M. MAMPEY Jean-Denis – M. FLEUROT Pascal – M. DELOFFRE Claude

## **Compte financier unique commune 2025**

### Fonctionnement

Dépense : 180 540,62 €

Recettes : 183 208,63 €

Résultat de clôture : 2 668,01 €

Résultat reporté 2024 : 125 197,29 €

Résultat cumulé au 31/12/2025 : 127 865,30 €

### Investissement

Dépense : 37 952,85 €

Recettes : 77 117,54 €

Résultat de clôture : 39 164,69 €

Déficit reporté 2024 : - 53 767,98 €

Résultat cumulé au 31/12/2025 : - 14 603,29 €

## **Affectation des résultats commune 2025**

Déficit d'investissement reporté D001 : - 14 603,29 €

Affectation en réserves (RAR N-1) 1068 : 14 603,29 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 113 262,01 €

## **Budget primitif commune 2026**

En fonctionnement, les dépenses et les recettes équilibrées à 312 355,01 €

En investissement, les dépenses et les recettes équilibrées à 168 428,29 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2026.

## **Règlement budgétaire financier 2026**

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil le règlement budgétaire financier pour l'année 2026. Le conseil accepte celui-ci à l'unanimité.

## **Taux imposition 2026**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 33,11 %

Taxe foncière non bâti : 25,03 %.

Taxe habitation : 9,32 %

## **Subventions 2026**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour 2026 :

- 400 € à l'ASCA de Vandeléville
- 100 € à l'Association « Sentiers de la Mirabelle » - Vandeléville
- 100 € à l'ADMR du Saintois
- 30 € à l'association « Par Hand 54 »
- 50 € au Restos du cœur 54
- 30 € La fondation Lyautey

## **Divers**

### **Vente Kangoo**

Le conseil municipal accepte la vente du Kangoo pour la valeur de 1000 €.